

Latour Capital, Investisseur responsable

***Politique Environnementale, Sociale et de
Gouvernance***

LATOUR CAPITAL

Le mot des Associés

“

Conscients des enjeux sociaux et environnementaux majeurs à venir, nous avons l'ambition, chez Latour Capital, de nous inscrire dans une logique d'investisseur responsable. Depuis notre création en 2011, nous nous engageons à soutenir des activités pérennes, créatrices de valeur à long terme et portées par des modèles économiques rentables et durables. Nous accompagnons nos participations dans l'ensemble des défis qu'elles ont à relever, y compris celui de prendre en compte l'intérêt de leurs parties prenantes et d'avoir un impact positif sur la société.

Signataire des PRI depuis 2012, nous sommes convaincus que rentabilité économique et responsabilité sociale vont de pair. Aussi, nous mettons un point d'honneur à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans notre politique de sélection et d'accompagnement de nos PME partenaires.

”

Nos engagements envers nos investisseurs

Nous nous engageons à traiter nos investisseurs avec équité, à respecter les engagements pris et à faire preuve de transparence à leur égard. Nous nous engageons à fournir à nos investisseurs des informations claires et justes sur nos pratiques d'investissement et à prendre en compte les enjeux ESG tout au long de notre process d'investissement. Nous nous engageons à leur rendre des comptes sur la performance ESG des sociétés en portefeuille et à les avertir en cas d'incident.

Nous nous interdisons d'investir dans des secteurs qui ont un impact négatif sur la société :

- Secteur de l'armement (production ou distribution de mines anti personnel ou de bombes à sous-munition) ;
- Production ou distribution de tabac ;
- Pornographie ;
- Jeux d'argent.

Nos engagements envers nos participations

Nous mettons notre esprit entrepreneurial au service des dirigeants et nous engageons à les accompagner dans leur projet de développement.

Nous les encourageons à progresser sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui concernent leur activité.

Notre implication se traduit lors de l'investissement, par la conduite d'une due diligence ESG systématique, suite à laquelle un plan d'action ESG est établi pour la période d'investissement. Ce plan d'action est discuté et validé en accord avec le Management de la participation, et un point d'étape est effectué a minima une fois par an en Conseil de Surveillance.

Notre volonté est de pouvoir mesurer, lors de la cession, les progrès accomplis pendant la phase de détention, et de les valoriser auprès du futur acquéreur.

Nous sommes convaincus qu'un partage de la valeur juste au sein des PME partenaires est essentiel parce qu'il favorise l'implication de chacun dans le projet et contribue à des relations de confiance. Aussi, nous faisons en sorte d'étendre le management package au-delà du top management des participations.

Nos engagements envers nos collaborateurs

Gardant à l'esprit que nos collaborateurs représentent un élément clé de notre projet, nous nous engageons à leur offrir un cadre professionnel épanouissant et enrichissant, et à les former tout au long de leur carrière.

Nous faisons en sorte d'avoir un cadre de travail ouvert, favorisant l'échange et la communication entre toute l'équipe. Cela se concrétise notamment par des réunions régulières au cours desquelles nous abordons l'ensemble des sociétés en portefeuille, afin que chacun dispose d'un niveau d'information suffisant.

Nous avons mis en place une politique de rémunération juste, basée sur un alignement entre intérêts des collaborateurs et intérêt des porteurs de parts. Cette politique s'illustre notamment par un Carried Interest étendu à toute l'équipe de Latour Capital.

Nos engagements envers la société

Souhaitant avoir un impact positif sur l'ensemble de notre écosystème, nous nous engageons à promouvoir les pratiques d'investissement responsable dans notre industrie.

Signataire des PRI depuis 2012, nous plaidons pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG au sein de l'industrie financière.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence sur nos pratiques et à participer aux actions de place en facteur de l'investissement responsable. Nous sommes ainsi signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest, qui promeut la mise en place de bonnes pratiques en matière économique, sociale, environnementale et de gouvernance.

L'impact environnemental direct de notre activité est limité. Nous veillons néanmoins à réduire notre empreinte sur la planète. À ce titre, nous avons mis en place un système de tri des déchets et cherchons à limiter l'empreinte carbone liée à nos déplacements.

Souhaitant avoir un impact sociétal large, nous avons défini des axes clés en matière de mécénat. À titre d'exemple, nous sommes un mécène régulier des « Petits Princes », association reconnue d'utilité publique accompagnant depuis 30 ans des enfants et adolescents atteints de maladies graves dans la réalisation d'un de leurs rêves.

Nos engagements d'investisseur responsable



En signant les PRI, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements
 2. Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
 6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
-

L'ESG tout au long du cycle d'investissement

Nous prenons en compte les enjeux ESG tout au long du cycle d'investissement, de l'entrée au capital à la sortie.

En amont de l'investissement

Conformément à notre politique d'investissement, nous nous assurons, en phase amont, que la cible n'est pas concernée par nos critères d'exclusion sectoriels.

Nous nous assurons également que la cible n'a pas d'activité dans des pays sous sanction financière internationale¹ ou des États et territoires non coopératifs².

Au moment de l'acquisition

Nous nous engageons à conduire une due diligence ESG de façon systématique, au plus tard dans l'année qui suit le closing de la transaction.

Cette due diligence permet d'identifier les enjeux ESG les plus matériels de la cible, et d'identifier les éventuelles insuffisances qui représenteraient des sujets à améliorer de façon prioritaire une fois l'investissement effectué.

Pendant la détention

Une fois l'investissement effectué et sur la base de la due diligence, nous établissons avec le Management de la participation un plan d'action. Ce plan d'action détaille les objectifs à atteindre, les indicateurs à suivre et les axes majeurs d'amélioration.

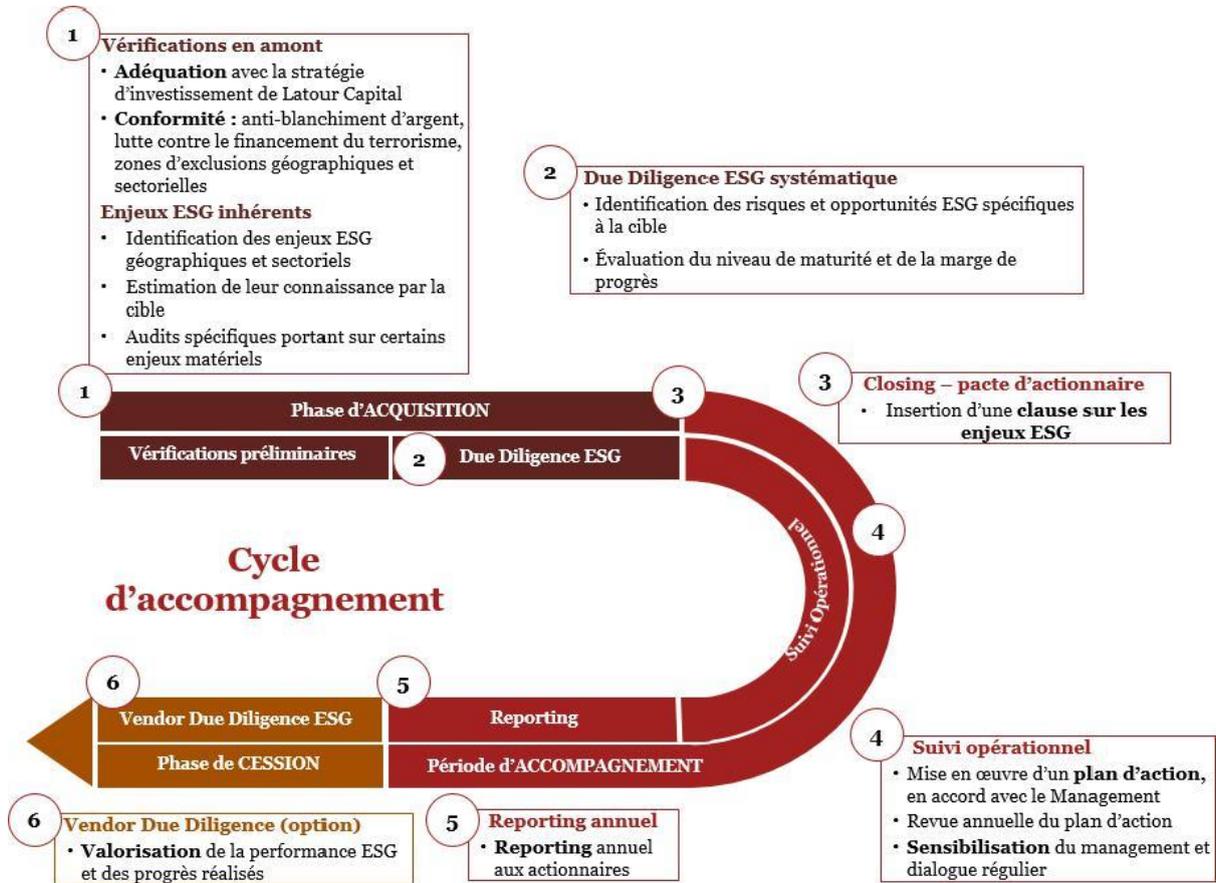
Au moment de la cession

Lors de notre phase de cession des entreprises de notre portefeuille, nous désirons établir une mesure des progrès réalisés en matière d'ESG. Ce bilan devra se baser sur la progression vis-à-vis du plan d'action mis en place lors des phases d'acquisition et de détention.

¹ Liste du Trésor

² Liste du GAFI (Groupe d'action financière)

Cycle d'accompagnement



Responsabilités

Notre démarche ESG est portée au plus haut de la société de gestion, par l'un des associés, Didier Gaudoux.

D'un point de vue opérationnel, Caroline Ballaloud (Chargée d'affaires Senior) et Tatiana Gagey (Analyste) sont process owners ESG, en charge de gérer et superviser les objectifs ESG et la bonne mise en œuvre de la politique.

Notre Secrétaire Générale et Directrice Administratif et Financier, Véronique Cayrol, est en charge de la communication entre Latour Capital et ses investisseurs sur les sujets ESG.

L'équipe d'investissement est en charge du pilotage de la performance ESG au sein de chacune des sociétés en portefeuille, et s'assure que le sujet soit bien discuté minima une fois par an en Conseil de Surveillance.



Philippe Léoni
Associé Fondateur



Cédric Bannel
Associé Fondateur



Didier Gaudoux
Associé, Sponsor ESG



Maxime Gutton
Associé